

PLAN DE TRAVAIL INNOVATION BOIS

Ensemble
pour l'avenir
de l'industrie
forestière



**MOT DU
PREMIER
MINISTRE**



Le 21^e siècle amène au Québec, comme partout dans le monde, une vague de changements profonds dont nous commençons à peine à apprécier l'ampleur. Dans ce contexte, l'objectif de notre gouvernement est simple. Dans toutes nos régions, nous voulons soutenir les secteurs d'activité, traditionnellement au cœur de notre économie, qui font face aux défis de notre époque tout en encourageant l'émergence de nouvelles façons de faire.

Les forêts constituent une richesse inestimable pour le Québec. D'ailleurs, l'industrie qui en découle figure parmi les seuls secteurs économiques représentés dans toutes les régions du Québec. Ce sont également des dizaines de milliers de travailleurs et des centaines d'entreprises qui contribuent aujourd'hui à son dynamisme. Au fil des ans, l'industrie forestière s'est adaptée aux besoins du marché et a évolué en développant de nouveaux procédés et produits.

Au cours des derniers mois, les différents acteurs du milieu ont travaillé en collaboration pour accélérer cette transition et propulser cet important secteur d'activité économique dans le 21^e siècle. Cette démarche consensuelle se conclut par la tenue du Forum Innovation Bois et l'engagement que l'industrie et le gouvernement moderniseront et dynamiseront ce secteur essentiel à la vitalité de nos régions.

Les travailleurs comme les entrepreneurs et les organismes actifs dans le domaine forestier ont fait un travail remarquable, démontrant une fois de plus qu'en travaillant ensemble nous pourrions faire de nos plus grandes ambitions une réalité.

Bon Forum!

Philippe Couillard



**MOT DU
MINISTRE
DES FORÊTS,
DE LA FAUNE
ET DES PARCS**



Véritable moteur de l'économie verte d'aujourd'hui et de demain, le secteur forestier est à l'aube d'une nouvelle ère qui promet de nombreuses découvertes et avancées. Je suis fier de lancer le présent Plan de travail Innovation Bois, qui fait suite aux travaux des cinq chantiers et au Forum Innovation Bois. L'innovation, au cœur des produits forestiers actuels et futurs, contribuera plus que jamais au développement de la filière forestière.

Grâce à ces transformations qui s'annoncent, l'industrie des produits forestiers conservera ses atouts afin de répondre aux besoins des marchés intérieurs et d'exportation, de manière à maintenir, voire augmenter sa contribution à l'économie québécoise.

Afin de permettre à l'industrie des produits forestiers de relever les défis de l'heure, nous avons ciblé quatre axes d'intervention et une quarantaine de mesures concrètes à court et moyen termes. Ainsi, nous entendons favoriser la transition vers une industrie innovante; investir dans la modernisation, l'adaptation et l'amélioration des équipements et des technologies; appuyer, adopter et modifier des réglementations et politiques publiques; et enfin, renforcer la filière québécoise et son environnement d'affaires.

Innovier, soutenir, favoriser, adapter, former, faciliter... Voilà quelques-uns des mots clés qui inspireront les mesures que nous mettrons en œuvre pour que notre industrie demeure un chef de file mondial de ce secteur névralgique de notre économie.

Au plaisir de passer à l'action avec vous!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Blanchette'. The signature is stylized and fluid, with a large initial 'L' and 'B'.

Luc Blanchette

UNE DÉMARCHE CONSENSUELLE



Le Gouvernement du Québec considère le secteur forestier comme un pôle majeur de croissance économique et de création de richesse. L'innovation est un élément clé pour améliorer la position du secteur sur les marchés, pour assurer son avenir et créer de la richesse au profit de la société québécoise.

À l'initiative du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, la démarche menant au Forum Innovation Bois a permis aux principaux acteurs de l'industrie québécoise des produits forestiers de s'unir autour d'un projet commun et mobilisateur pour l'avenir du secteur.

Les travaux ont impliqué la mise en œuvre de chantiers regroupant cinq grands secteurs d'affaires de l'industrie des produits forestiers :

- Le secteur du sciage qui comprend le bois d'œuvre et de charpente, le bois d'ingénierie structural (poutrelles en I et ajourées, solives de rive, etc.), les composants résineux et feuillus (palettes de manutention, châlits, etc.) et les produits d'apparence (revêtements, planchers, moulures, etc.);
- Le secteur des panneaux qui regroupe les panneaux à lamelles orientées (OSB), les bois de placages stratifiés (LVL), les panneaux de particules, les panneaux de fibres, les placages et contreplaqués, les produits isolants et les produits spéciaux;
- Le secteur de la construction bois qui englobe les divers produits et systèmes de construction (ossatures légères, poutres et poteaux, panneaux de bois lamellé-croisé (CLT), etc.) préfabriqués en usine ou construits et assemblés sur site et destinés

aux habitations unifamiliales et multifamiliales, aux bâtiments non résidentiels ainsi qu'aux autres ouvrages de génie civil;

- Le secteur des pâtes, papiers et bioproduits qui comprend les pâtes commerciales, le papier journal, les papiers d'impression et d'écriture, les papiers tissés, les cartons, papiers d'emballage et spécialités, les extractibles, les bioproduits et les fibres spécialisées;
- Le secteur de la bioénergie qui englobe la combustion directe pour la production d'énergie thermique et électrique (chauffage à la biomasse forestière et cogénération), les biocombustibles liquides et gazeux (bioéthanol, biodiésel, etc.) ainsi que les biocombustibles solides (granulés et autres produits densifiés, charbon de bois).

Guidés par des présidents reconnus pour leur grande connaissance de leur secteur, les chantiers ont fait appel à près de 80 acteurs et spécialistes de l'industrie pour mener à bien ce vaste exercice de concertation sur l'avenir de l'industrie québécoise des produits forestiers.

Les travaux des chantiers ont permis de dégager les principaux constats et de déterminer les enjeux majeurs propres à chaque secteur. À partir de ces constats et enjeux, les participants aux chantiers ont priorisé des solutions pour assurer la pérennité et une plus grande prospérité de l'industrie des produits forestiers. Enfin, chaque chantier a élaboré une vision porteuse d'avenir pour le développement de son domaine d'affaires.



UNE INDUSTRIE STRATÉGIQUE POUR LE QUÉBEC

INNOVATION

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit quatre types d'innovation :

« L'innovation de produit : L'introduction d'un bien ou d'un service nouveau. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles.

L'innovation de procédé : La mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel ou le logiciel.

L'innovation de commercialisation : La mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.

L'innovation d'organisation : La mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme ».

L'industrie des produits forestiers, incluant la deuxième et la troisième transformation, est bien implantée dans toutes les régions et engendre des retombées majeures dans l'ensemble de l'économie québécoise.

Les entreprises actives dans la fabrication du papier et des produits du bois ainsi que l'exploitation forestière procurent des emplois à près de 60 000 travailleurs. La production de ces secteurs d'activité génère des revenus annuels totaux de 15 milliards de dollars, soit près de 10 % du secteur manufacturier québécois. L'industrie des produits forestiers joue également un rôle majeur dans la balance commerciale du Québec, représentant plus de 11,4 % des exportations totales du Québec. Mentionnons par ailleurs qu'environ 50 % de la production du bois d'œuvre du Québec est exportée et que plus de 90 % de ces exportations sont destinées au marché américain. Le Québec possède une part prédominante du marché dans les produits à forte valeur ajoutée (deuxième et troisième transformation) et occupe la place de chef de file en ce domaine au Canada.

Dans une perspective de développement durable, le Gouvernement du Québec adopte une approche en matière de production de bois de façon à ce que le secteur forestier devienne un pôle de création de richesse. Il importe de s'assurer que chaque mètre cube de bois transformé soit gage de rentabilité financière pour les entreprises et de bénéfice économique pour l'État.

The image features a collection of light-colored wood pellets scattered on a white background. On the right side, there is a large, solid orange arrow pointing towards the right, which serves as a background for the main title.

UN PILIER DU DÉVELOPPEMENT DE LA BIOÉCONOMIE

Au Québec, le bois constitue une ressource renouvelable issue de forêts aménagées de façon durable. L'aménagement durable des forêts vise l'équilibre entre un secteur économique dynamique et prospère, une bonne qualité de vie pour les générations actuelles et futures ainsi que des écosystèmes forestiers en santé.

Le régime forestier québécois se démarque à l'échelle internationale par sa rigueur et la qualité de ses pratiques d'aménagement forestier durable. La contribution globale du secteur forestier à la réduction des gaz à effet de serre (GES) est démontrée et celui-ci peut jouer un rôle clé dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques. D'ailleurs, un rapport des Nations Unies présente le développement

économique du secteur forestier comme une force motrice de l'économie verte de demain. Rappelons qu'en moyenne chaque mètre cube de bois correspond à l'absorption d'une tonne de CO₂ dans l'atmosphère.

La demande mondiale pour les produits à faible empreinte environnementale est en croissance. Le Québec est bien placé pour développer et produire des écomatériaux, des bioproduits et de la bioénergie nécessaires à l'essor de l'économie verte de demain. Les entreprises, les organismes de recherche et d'innovation et les gouvernements sont fermement engagés dans le développement de la bioéconomie. L'industrie des produits forestiers est au cœur de cet important virage planétaire et doit y participer activement au cours des prochaines années.

DES DÉFIS INSPIRANTS

Les travaux des chantiers ont permis de dégager des défis inspirants, certains pour l'ensemble de la filière, d'autres plus spécifiquement liés à un secteur d'activité.

POUR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE

Même si la filière des produits forestiers compte déjà sur l'innovation pour son développement, les participants des chantiers observent qu'il en faudra davantage dans l'avenir. On note des besoins en équipements et en technologies modernes, adaptés et améliorés dans tous les secteurs. Il ressort aussi des travaux que la valorisation de la matière ligneuse constituera un incontournable au cours des prochaines années. L'augmentation de la demande pour les produits qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques représente une occasion de premier plan pour l'ensemble de l'industrie.

Les participants ont également réalisé qu'un renforcement de la filière et un environnement d'affaires compétitif constituent des défis majeurs pour les prochaines années. Notamment au regard des nombreux départs à la retraite, les entreprises de tous les secteurs ont mentionné la nécessité d'attirer, de développer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée. De même, la présence de technologies de pointe dans les entreprises requiert une main-d'œuvre ayant des compétences techniques reconnues. Enfin, les participants considèrent que des communications plus efficaces doivent être mises de l'avant afin d'assurer le rayonnement de l'industrie et des produits forestiers auprès de la population.

Pour le secteur du sciage, on constate :

- une surcapacité de production par rapport aux nouvelles possibilités forestières dans certaines régions;
- un déclin du marché des copeaux causé, notamment, par la réduction de la production de papier journal et de papiers d'impression;
- un retard dans les investissements en immobilisations, notamment depuis la crise financière de 2008, conférant à ce secteur un certain retard technologique;

- une part importante des produits structuraux peu différenciés et écoulés presque totalement en Amérique du Nord.

Pour le secteur des panneaux, on constate :

- une taille relativement petite des usines québécoises par rapport à la concurrence nord-américaine nécessitant le développement de marchés de niche;
- une réglementation environnementale à ajuster aux nouvelles réalités du marché;
- des défis majeurs pour le secteur au chapitre de la prévisibilité des approvisionnements en matière ligneuse.

Pour le secteur de la construction bois, on constate :

- la nécessité de poursuivre les efforts afin de maintenir le leadership du Québec en matière d'innovation liée à l'utilisation du bois dans la construction;
- l'importance de dynamiser la promotion de la Charte du bois afin qu'elle soit pleinement efficace;
- une réglementation et des politiques publiques à adapter pour être plus conséquentes avec les objectifs de construction en bois;

Pour le secteur des pâtes, papiers et bioproduits, on constate :

- une nécessaire transformation du secteur pour s'adapter à la chute de la demande de papier journal et de papier d'impression;
- des efforts à réaliser en recherche et en développement à réaliser pour le développement de nouveaux produits, notamment les bioproduits;
- l'importance des investissements à réaliser pour moderniser les usines ou diversifier la production dans un contexte de faible rentabilité de l'industrie;
- la nécessité de créer des partenariats dans de nouveaux domaines d'affaires à explorer.

Pour le secteur de la bioénergie, on constate :

- le prix relativement faible des autres sources d'énergie (hydroélectricité et combustibles fossiles) qui constitue actuellement un frein au développement de cette filière;
- l'importance de l'approvisionnement en termes de disponibilité, de coût et d'intégration avec les entreprises engagées dans les activités de récolte;
- une réglementation et des politiques publiques à adopter afin de favoriser l'essor de ce secteur, notamment en ce qui concerne l'obligation de contenu renouvelable dans les combustibles fossiles.

UNE VISION PARTAGÉE

L'intégration des cinq visions retenues par les chantiers a permis d'élaborer une vision globale pour l'ensemble de l'industrie des produits forestiers.

À l'horizon 2025, l'industrie des produits forestiers est source de fierté et de création de richesses pour la société québécoise. Elle constitue un chef de file mondial pour la qualité de ses produits valorisant la fibre de bois issus de forêts aménagées de façon durable. Par l'innovation, cette industrie a su s'adapter, se diversifier en termes de produits et de marchés, se moderniser et se réinventer, en adéquation avec l'évolution du contexte mondial et des conditions de marché. Ces produits sont notamment adaptés pour satisfaire les besoins grandissants de l'industrie de la construction non résidentielle et multifamiliale. La contribution globale de ses diverses filières à la réduction des gaz à effet de serre est démontrée et celles-ci jouent un rôle clé dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques.







DES INTERVENTIONS CIBLÉES

Depuis de nombreuses années, dans le respect des accords du commerce, le Gouvernement du Québec participe au financement de projets structurants pour l'industrie des produits forestiers. Les centres de recherche, les entreprises ayant des projets de modernisation ou d'innovation ainsi que des organismes engagés dans le développement de marchés peuvent compter sur l'appui de l'État québécois. Sur la base des travaux et des recommandations des chantiers du Forum Innovation Bois, le Gouvernement du Québec retient quatre axes d'intervention jugés prioritaires pour l'avenir de l'industrie. Pour chacun de ces axes d'intervention, le gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, compte mettre en place diverses mesures, afin d'assurer le développement du secteur forestier à son plein potentiel. Plusieurs mesures seront mises en place à court terme, soit d'ici au 31 mars 2017.

Axe 1 :

Favoriser la transition vers une industrie innovante

Le Québec compte sur ses centres de recherche innovants et de calibre mondial dans le domaine des produits forestiers. Il est donc en bonne position pour que l'innovation soit au cœur de la transformation et de la modernisation de l'industrie des produits forestiers. Le gouvernement met en place des mesures visant à soutenir la réalisation de projets de recherche appliquée afin de répondre aux besoins de l'industrie. En plus d'appuyer les entreprises dans leurs projets, le gouvernement reconnaît et favorise ainsi la stabilité des organismes engagés dans l'innovation du secteur des produits forestiers.

Les mesures pouvant être entreprises à court terme sont les suivantes :

MESURE	DESCRIPTION	BUDGET
Programme Innovation Bois	Programme ayant pour objectif de développer la veille technologique et les connaissances sur l'intelligence de marché, d'encourager la recherche appliquée et le développement de produits, procédés, technologies et systèmes innovants et de soutenir la démonstration et l'implantation en usine de technologies et produits innovants.	22,5 M\$ jusqu'en 2021
Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois	Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois visant à appuyer des projets mobilisateurs liés à l'utilisation du bois dans la construction dans une perspective de réduction des émissions de GES.	11 M\$ jusqu'en 2018 Fonds vert

SOUTENIR L'INNOVATION

Le programme Innovation Bois favorisera le maillage industriel et les partenariats entre les entreprises privées et les centres de recherche. Il rendra plus faciles la réalisation des projets de recherche et de développement et l'amélioration de la compétitivité des usines.

Tous les secteurs de l'industrie des produits forestiers sont admissibles au programme et l'aide maximale pouvant être allouée à chaque projet d'investissement s'élevé à 2,5 M\$.

Une diversification du panier de produits, des produits mieux adaptés à la réalité des marchés, la réponse à de nouveaux besoins : voici quelques résultats escomptés par la mise en place de ce programme.

LE FONDS VERT

Créé en 2006, le Fonds vert appuie des mesures favorisant un développement durable sur des enjeux stratégiques tels que les changements climatiques, les matières résiduelles et la gestion de l'eau. Le Fonds vert constitue également un formidable levier économique, stimulant continuellement l'innovation technologique et commerciale et contribuant ainsi à la croissance économique du Québec. Les revenus générés par le marché du carbone, versés au Fonds vert, servent à la mise en œuvre du PACC 2013-2020 qui a pour but de réduire les émissions de GES et d'aider la société à s'adapter aux impacts des changements climatiques. Plus de 3,3 milliards de dollars seront ainsi investis d'ici 2020 pour améliorer la qualité de vie des citoyens et des communautés par des interventions axées notamment sur la mobilité durable, l'efficacité énergétique et l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Axe 2 :

Investir dans la modernisation, l'adaptation et l'amélioration des équipements et des technologies

La recherche et le développement débouchent sur des innovations qui doivent être implantées en usine. Pour ce faire, des investissements importants sont souvent requis. Le gouvernement compte appuyer les entreprises dans leur projet de modernisation, notamment par un accès à des fonds aux conditions du marché et des rabais sur les factures d'électricité pour les grands consommateurs d'énergie (tarif « L »).

Le gouvernement compte également adapter différents programmes pour répondre de façon optimale aux besoins des projets d'innovation de l'industrie des produits forestiers.

Les mesures pouvant être entreprises à court terme sont les suivantes :

MESURE	DESCRIPTION	BUDGET
Nouvel outil de financement du Fonds Valorisation Bois, comportant un volet régional, afin d'augmenter l'accessibilité aux entreprises	Ajout dans le Fonds Valorisation Bois (FVB) d'un nouveau financement adapté, le Prêt modernisation, avec un volet régional renforcé. Cet ajout au FVB offre une solution sur mesure aux scieries québécoises de toutes les régions qui veulent financer leur projet de modernisation.	170 M\$ (95 M\$ gouvernement/ 75 M\$ Fonds de solidarité FTQ)
Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L »	Le Programme de rabais d'électricité, annoncé dans le budget 2016-2017, permet aux entreprises facturées au tarif « L » qui réalisent des projets d'investissement admissibles de bénéficier d'un remboursement pouvant atteindre jusqu'à 50 % des coûts admissibles des projets, soit : <ul style="list-style-type: none">• 40 % des coûts admissibles réalisés;• 10 % additionnel pour une réduction de 20 % de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre. L'aide correspondra à une réduction maximale de 20 % de la facture d'électricité pour une durée maximale de quatre ans.	Pouvant représenter plus de 200 M\$ jusqu'en 2021 ⁽¹¹⁾

⁽¹¹⁾ Pour le secteur de la foresterie, de la fabrication de produits en bois ainsi que le secteur des pâtes et papiers.

MODERNISER NOS SCIERIES

Le Fonds Valorisation Bois (FVB) a été créé grâce à une collaboration entre le Gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ. Il dispose de 170 millions de dollars afin d'appuyer les entreprises du secteur des produits forestiers ayant un bon potentiel de développement à long terme et des projets structurants.

Ce Fonds Valorisation Bois offre maintenant une solution additionnelle sur mesure aux scieries québécoises qui veulent financer leur projet de modernisation. En effet, le fonds crée le Prêt modernisation, un outil de financement mieux adapté aux investissements en région.

Que ce soit en procédant à l'achat de nouveaux équipements plus performants ou en se dotant d'installations mieux

adaptées, les scieries pourront mieux se positionner dans leur marché, réduire de façon prévisible leur facteur de consommation de matière première et améliorer la valeur de leur panier de produits et leur productivité.

Les demandes de prêts de plus de 2 M\$ seront traitées par le FVB, en partenariat avec les Fonds régionaux de solidarité FTQ, alors que celles entre 500 000 \$ et moins de 2 M\$ seront traitées directement par les Fonds régionaux de solidarité FTQ, en partenariat avec le FVB.

Par ailleurs, notons que le FVB est administré uniquement par le Fonds de solidarité FTQ selon une politique d'investissement convenue entre les partenaires.

Axe 3 :

Appuyer, adopter et modifier des réglementations et politiques publiques

Afin d'appuyer la transformation et l'essor d'un secteur industriel, le gouvernement peut intervenir par l'intermédiaire de sa réglementation et de ses politiques publiques. Des interventions gouvernementales touchant les secteurs de la construction bois, de la bioénergie et des panneaux sont prévues en ce sens.

Afin de consolider le leadership du Québec dans la construction en bois et dans la lutte contre les changements climatiques, le gouvernement entend financer le développement d'un outil de quantification des émissions de GES des bâtiments. Il souhaite également s'assurer que la réglementation en vigueur dans le domaine de la construction n'est pas un frein à l'utilisation appropriée du bois. Rappelons que le Gouvernement du Québec a adopté une Charte du bois qui prévoit notamment un devoir d'exemplarité. En tant qu'important donneur d'ouvrage, le gouvernement doit être un modèle en matière d'utilisation du bois dans la construction.

Au chapitre de l'utilisation de la bioénergie, le gouvernement souhaite notamment adopter une politique québécoise d'obligation de contenu renouvelable dans les combustibles fossiles ainsi qu'une politique d'exemplarité d'utilisation de bioproduits dans les édifices publics. Le gouvernement est un important propriétaire de bâtiments au Québec. À ce titre, il a la capacité de démontrer, par un devoir d'exemplarité, que l'utilisation de bioproduits est possible dans un contexte de lutte contre les changements climatiques.

Le gouvernement entend bannir de façon progressive l'enfouissement des matières organiques (papier, carton, bois et matière organique putrescible) d'ici à 2020. Considérant l'impact sur l'industrie des panneaux, le règlement sur l'assainissement de l'atmosphère ainsi que la norme canadienne de produits finis feront également l'objet d'analyses.

CONVERTIR NOS INSTITUTIONS AUX BIOCOMBUSTIBLES À BASE DE BIOMASSE FORESTIÈRE

Les initiatives gouvernementales visant à favoriser le développement de la bioénergie et la conversion énergétique à la biomasse forestière ont toutes été très populaires. S'inscrivant dans le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et dans la Politique énergétique 2030, de telles mesures, en plus de valoriser les résidus de travaux forestiers et d'optimiser la rentabilité des opérations forestières en région, entraînent des bénéfices environnementaux non négligeables.

La valorisation énergétique de résidus forestiers locaux entraîne une réduction des émissions de GES dans un contexte de transition énergétique et permet la création d'emplois en région pour la récolte, l'installation d'équipements de combustion et l'utilisation de la biomasse. C'est une toute nouvelle expertise qui se développera chez nous, qui sollicitera la créativité et le dynamisme des manufacturiers québécois.



Les mesures pouvant être entreprises à court terme sont les suivantes :

MESURE	DESCRIPTION	BUDGET
Développement d'un calculateur carbone	Attribution d'une aide financière à Cecobois afin de poursuivre le développement d'un outil permettant l'évaluation comparative des émissions de GES pour différents matériaux à l'étape d'avant-projet de construction.	495 000 \$ jusqu'en 2018 Fonds vert
Création d'un comité sur la construction bois sous l'égide de la Régie du bâtiment du Québec	Ce comité a pour mandat de déterminer les enjeux rencontrés par les acteurs de la construction bois et de recommander des modifications à apporter au Code de construction et de sécurité.	-
Instauration d'une politique québécoise d'obligation de contenu renouvelable dans les combustibles fossiles selon une part fixe et révisable	Le Québec compte adopter des obligations d'utilisation de contenus renouvelables dans l'essence et le carburant diesel vendus sur son territoire, puis les hausser progressivement, en fonction de la capacité de production de biocarburants des entreprises québécoises (Politique énergétique 2030).	-
Évaluation de la mise en place d'une politique d'exemplarité pour l'utilisation de biocombustibles à base de biomasse forestière résiduelle dans les bâtiments publics	Pour la période allant de 2016 à 2030, le gouvernement entend évaluer la mise en place d'une politique d'exemplarité dans les bâtiments publics, afin que soit confirmée une utilisation plus importante des biocombustibles.	-

Axe 4 :

Renforcer la filière québécoise et son environnement d'affaires

La filière québécoise de l'industrie des produits forestiers doit être renforcée pour faire face aux importants défis à relever. La mise en place de mesures contribuant à un environnement d'affaires stable facilitera la transformation et la modernisation de l'industrie des produits forestiers. À ce chapitre, le gouvernement entend favoriser le rayonnement de la filière, prendre des mesures touchant la formation, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, faciliter les exportations des produits forestiers ainsi qu'augmenter la prévisibilité des approvisionnements. Il souhaite également poursuivre les efforts pour évaluer les pistes d'action permettant au secteur forestier de contribuer à la réduction des émissions de GES.

PRÉPARER LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC DE DEMAIN

Le Gouvernement du Québec tient à outiller les professionnels de l'industrie en regard à la réalité de la construction des bâtiments en bois.

Au-delà d'ajouter des cours ou des notions en construction bois au cursus scolaire offert dans les facultés d'architecture, de génie ou de foresterie des établissements d'enseignement visés, le Gouvernement du Québec souhaite inculquer aux étudiants et professionnels une ouverture aux possibilités de la fibre de bois et une réelle culture de son utilisation dans la construction.

UNE SAINTE ET RIGOUREUSE GESTION DES RESSOURCES

Les forêts du Québec sont une richesse collective. Près de 92 % du territoire forestier est public. Le Gouvernement du Québec en assume la gestion d'une manière rigoureuse et transparente, et ce, en harmonie avec les différents usages sur ce territoire.

Le régime forestier implanté en 2013 assure un aménagement durable du territoire forestier et un libre marché des bois.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs entreprendra une vaste tournée afin d'en faire la promotion, dans nos régions, et auprès de nos partenaires commerciaux, sur la scène internationale.

RESTRUCTURER EFFICACEMENT LE SCIAGE

Les bouleversements de la dernière décennie vécus par l'industrie forestière rendent nécessaire une réflexion visant l'adéquation entre les capacités de production des usines et la disponibilité de la ressource ligneuse dans plusieurs régions du Québec. Une analyse de la situation des activités des usines de première transformation s'avère maintenant nécessaire.

Le Gouvernement du Québec entend mettre en place un comité gouvernement-industrie-travailleurs-municipalités qui aura pour mandat de livrer au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, d'ici le 31 mars 2017, un rapport présentant un portrait de la situation actuelle ainsi que des propositions de mesures favorisant une restructuration efficace et ordonnée du secteur du sciage.

Les mesures pouvant être entreprises à court terme sont les suivantes :

MESURE	DESCRIPTION	BUDGET
Création d'un comité d'experts en matière de lutte contre les changements climatiques	Ce comité aura pour mandat d'évaluer les pistes d'action permettant au secteur forestier de contribuer à son plein potentiel à la réduction des GES.	-
Promotion du régime forestier québécois et des produits forestiers	Réalisation d'actions visant à promouvoir le régime forestier québécois.	-
	Réalisation d'actions visant la promotion des produits forestiers et de leur contribution dans la lutte contre les changements climatiques.	-
Appui aux projets de formation, de développement des compétences et de gestion des ressources humaines dans l'industrie des produits forestiers	Accompagnement des futurs travailleurs, de la main-d'œuvre actuelle et des entreprises dans la réalisation de tous projets qui ont des incidences sur la formation, le développement des compétences et la gestion des ressources humaines dans l'industrie des produits forestiers.	18 M\$ jusqu'en 2020
Soutien de la formation en construction bois	Attribution d'une aide financière à l'Université du Québec à Chicoutimi pour des activités de formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction.	600 000 \$ jusqu'en 2018 Fonds vert
	Attribution d'une aide financière à l'Université Laval pour l'embauche de deux nouveaux professeurs spécialisés dans la construction en bois.	650 000 \$ jusqu'en 2021
Prise en compte de l'industrie des produits forestiers dans la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 et prise en compte du secteur des produits du bois dans le Programme Exportation (PEX)	La Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 facilite la diversification des marchés, notamment pour les PME, et la commercialisation de leurs produits innovants sur de nouveaux marchés ainsi que le développement des créneaux qui sont inhabituels pour le secteur forestier.	-
	Modification des modalités du Programme Exportation et ajout d'un volet lié aux déplacements à l'extérieur du marché canadien et américain avec réservation d'une enveloppe pour le secteur des produits du bois.	4 M\$ jusqu'en 2020
Création d'un comité gouvernement-industrie-travailleurs-municipalités afin de proposer des mesures favorisant une restructuration du secteur du sciage	Ce comité aura pour mandat de déposer au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, d'ici le 31 mars 2017, un rapport présentant un portrait de la situation actuelle du secteur du sciage ainsi que des propositions de mesures favorisant une restructuration efficace et ordonnée de ce secteur.	-
Mandat au Forestier en chef de déterminer les mesures permettant d'augmenter la prévisibilité des approvisionnements pour l'industrie et mieux prendre en compte l'aspect économique du développement durable	Mandat au Forestier en chef d'identifier les mesures permettant d'augmenter la prévisibilité pour l'industrie. Cette mesure vise également à stabiliser les approvisionnements, voire à les augmenter et à mieux prendre en compte l'aspect économique du développement durable	-



UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE

La démarche structurée basée sur les travaux des cinq chantiers a permis d'établir un consensus sur les mesures à prendre pour faire de l'industrie québécoise des produits forestiers une force à l'échelle nationale et internationale. Afin de poursuivre dans la même veine, le Forum stratégique gouvernement-industrie assurera un suivi et une reddition de comptes des mesures découlant de la présente démarche.

Le gouvernement s'engage, notamment à partir des travaux des chantiers du Forum, à adopter une nouvelle stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers en 2017.

ENSEMBLE DES MESURES

Le tableau suivant présente l'ensemble des mesures, y compris celles présentées précédemment, qui seront analysées dans le cadre du suivi du Forum Innovation Bois.

OBJECTIF	MESURE	CHANTIERS	RESPONSABLE
Axe 1 : Favoriser la transition vers une industrie innovante			
Soutenir des projets innovants	Programme Innovation Bois	5 chantiers	MFFP
	Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois (Fonds vert)	Construction bois	MFFP MDDELCC
	Analyse du projet de scierie de l'avenir de FPIInnovations (Initiative SM2)	Sciage	MFFP
	Analyse du programme de soutien à la recherche et du programme de soutien à la valorisation et au transfert (volet Passeport Innovation) à la suite de l'élaboration de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation	5 chantiers	MESI
Soutenir les organismes engagés dans l'innovation	Analyse du financement de FPIInnovations pour la réalisation de son programme national de recherche collaborative en opérations forestières et en produits du bois	5 chantiers	MFFP
	Analyse du financement des activités du Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois)	5 chantiers	MFFP
	Analyse du financement du Bureau de promotion des produits du bois du Québec pour la réalisation de ses activités courantes	5 chantiers	MFFP
Axe 2 : Investir dans la modernisation, l'adaptation et l'amélioration des équipements et des technologies			
Favoriser la transformation et la modernisation de l'industrie	Nouvel outil de financement du Fonds Valorisation Bois, comportant un volet régional, afin d'augmenter l'accessibilité aux entreprises	5 chantiers	MFQ
	Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L »	Sciage Panneaux Pâtes, papiers et bioproduits	MFQ MERN
	Octroi, si requis, d'un financement intérimaire afin de favoriser la réalisation des projets d'investissement dans le cadre du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L »	Sciage Panneaux Pâtes, papiers et bioproduits	MESI

OBJECTIF	MESURE	CHANTIERS	RESPONSABLE
Adapter les programmes en place	Modification des programmes Essor et Créativité Québec qui permettront de répondre davantage aux projets d'innovation du secteur forestier, dans le cadre de l'appui gouvernemental au manufacturier innovant	5 chantiers	MESI
	Analyse du financement alloué au Programme incitatif à la transformation de bois de qualité inférieure (PITBQI) et modification des modalités du programme	Sciage Panneaux Pâtes, papiers et bioproduits Bioénergie	MFFP
	Modification du programme ESSOR pour mieux répondre aux projets d'achat d'équipement des entreprises forestières	Sciage et Activités forestières	MESI
Axe 3 : Appuyer, adopter et modifier des réglementations et politiques publiques			
Favoriser l'utilisation du bois dans la construction	Développement d'un calculateur carbone - Attribution d'une aide financière à Cecobois (Fonds vert)	Construction bois	MFFP MDDELCC
	Accompagnement de la Commission scolaire Marie-Victorin dans le montage d'une demande de mesures équivalentes pour la construction d'une école de 3 étages en bois	Construction bois	MFFP RBQ
	Création d'un comité sur la construction bois sous l'égide de la Régie du bâtiment du Québec	Construction bois	RBQ MFFP
	Élaboration d'un guide de construction d'école en bois de grande superficie et de plus de 2 étages à la suite de l'analyse de la demande de mesure équivalente pour la construction d'une école de trois étages en bois de la Commission scolaire Marie-Victorin.	Construction bois	RBQ MFFP
Favoriser l'utilisation et la production de la bioénergie	Instauration d'une politique québécoise d'obligation de contenu renouvelable dans les combustibles fossiles selon une part fixe et révisable	Bioénergie	MERN
	Évaluation de la mise en place d'une politique d'exemplarité pour l'utilisation de biocombustibles à base de biomasse forestière résiduelle dans les bâtiments publics	Bioénergie	MERN
	Analyse de la mise sur pied d'un projet pilote visant à transformer des résidus forestiers en gaz naturel	Bioénergie	MERN
Soutenir l'industrie des panneaux	Analyse de la demande d'adoption d'une stratégie québécoise de bannissement de la matière organique de l'élimination	Panneaux	MDDELCC
	Analyse de la demande de modification du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA), notamment sur la base d'une caractérisation du bois recyclé post-consommation (contamination physique et chimique)	Panneaux	MDDELCC
	Analyse des modifications des normes canadiennes de produits finis afin de les harmoniser avec les normes américaines et intervenir auprès des instances responsables, le cas échéant.	Panneaux	MDDELCC

OBJECTIF	MESURE	CHANTIERS	RESPONSABLE
Axe 4 : Renforcer la filière québécoise et son environnement d'affaires			
Contribuer à la réduction des émissions de GES	Création d'un comité d'experts en matière de lutte contre les changements climatiques	5 chantiers	MFFP MDDELCC
Favoriser le rayonnement de la filière	Réalisation d'actions visant à promouvoir le régime forestier québécois	5 chantiers	MFFP
	Réalisation d'actions visant la promotion des produits forestiers et de leur contribution dans la lutte contre les changements climatiques	5 chantiers	MFFP
	Réalisation d'activités visant à promouvoir la Charte du bois	Construction bois	MFFP
	Attribution d'une aide financière à Cecobois pour la gestion d'un comité consultatif sur la construction bois sur 5 ans	Construction bois	MFFP
Former la main-d'œuvre	Appui aux projets de formation, de développement des compétences et de gestion des ressources humaines dans l'industrie des produits forestiers	5 chantiers	MTESS
	Attribution d'une aide financière à l'Université du Québec à Chicoutimi pour des activités de formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction (Fonds vert)	Construction bois	MFFP MDDELCC
	Attribution d'une aide financière à l'Université Laval pour l'embauche de deux nouveaux professeurs spécialisés dans la construction en bois	Construction bois	MFFP
Faciliter l'accès à l'exportation	Prise en compte de l'industrie des produits forestiers dans la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 et prise en compte du secteur des produits du bois dans le Programme Exportation (PEX)	5 chantiers	MESI
	Mise en place d'un projet visant l'optimisation de la logistique de transport	5 chantiers	MFFP MERN MTMDET
Faciliter l'accès à l'approvisionnement	Création d'un comité gouvernement-industrie-travailleurs municipalités afin de proposer des mesures favorisant une restructuration efficace et ordonnée du secteur du sciage	Sciage	MFFP CIFQ
	Dans le cadre des travaux du Forum stratégique gouvernement-industrie, convenir des modalités de mise en place d'un critère sur la performance lorsqu'il y a des volumes additionnels à la révision des garanties d'approvisionnement et lors de l'attribution des volumes non récoltés de la période quinquennale précédente	Sciage	MFFP
	Mandat au Forestier en chef de déterminer les mesures permettant d'augmenter la prévisibilité des approvisionnements pour l'industrie et de mieux prendre en compte l'aspect économique du développement durable	Sciage	MFFP FEC
	Élaboration d'une stratégie nationale de production du bois visant à maximiser le volume disponible et à optimiser les investissements sylvicoles pour la récolte à long terme	Sciage	MFFP
	Analyse de la méthode de calcul de la redevance annuelle pour les essences ou les produits marginaux. Cette mesure ne s'applique pas aux volumes du groupe d'essences sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM)	Sciage	MFFP
	Orientation autorisant que les bois sans preneurs soient vendus au tarif de la biomasse forestière	Bioénergie	MFFP

LÉGENDE

CIFQ :	Conseil de l'industrie forestière du Québec
FEC :	Forestier en chef
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI :	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MFQ :	Ministère des Finances du Québec
MTESS :	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET :	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
RBQ :	Régie du bâtiment du Québec

